

# NON AU HARCÈLEMENT

## AMBASSADEURS COLLÉGIENS

Ce dispositif permet de donner un rôle social aux élèves et de les rendre citoyens responsables afin de contribuer à prévenir les situations de harcèlement.

### **Associer les élèves à la cause du harcèlement entre pairs est déterminant.**

« A la rentrée 2018, le ministère a généralisé la formation des ambassadeurs collégiens contre le harcèlement et le cyberharcèlement. À leur tour, ils deviennent acteurs de la prévention en contribuant à former leurs camarades dans leur lycée et les établissements environnants. Cette démarche connaît des résultats significatifs en terme d'impact sur la prise en compte des phénomènes, notamment en raison du rôle moteur joué par les élèves.

Ce dispositif permet de développer chez les élèves  
“un certain nombre de compétences,  
qui rejoignent des compétences psychosociales telles qu’elles sont définies  
par l’Organisation mondiale de la santé, et que l’on retrouve dans le domaine  
« formation de la personne et du citoyen » du socle commun.”

Les élèves sont les premiers spectateurs de ces situations, ils jouent alors un rôle central. Selon leur position et leur adhésion à ces violences répétées, les conséquences du harcèlement sur la cible des attaques seront plus ou moins dramatiques.

La sensibilisation aux phénomènes de harcèlement, par la transmission des valeurs de respect et de tolérance, va permettre aux élèves d’adopter les bonnes postures consistant à se positionner aux côtés de l’élève-victime, à alerter les adultes pour se mettre sous leur protection.

Cette sensibilisation par les élèves a vocation à engager une démarche réflexive avec les potentiels témoins et écarter les risques de rejet de certains camarades. Être témoin de harcèlement est fréquent, et il n’est pas toujours facile de trouver les gestes, les mots, les postures qu’il faut lorsque l’on a connaissance d’une situation”

## COMMENT DEVENIR AMBASSADEUR COLLEGIEN?



### Qui peut devenir un ambassadeur collégien?

Un ambassadeur, c'est un élève volontaire (pas forcément délégué ou élu au CVC). Dans l'idéal, le groupe constitué d'ambassadeurs doit représenter tous les niveaux

### Quel est le rôle des ambassadeurs collégiens?

Ils ont un rôle social et citoyen envers leurs camarades.  
Ils sont chargés de:

- porter des valeurs de respect et de tolérance
- sensibiliser au phénomène de harcèlement
- être attentif aux camarades
- alerter les adultes
- inciter à briser la loi du silence

(ils développent ainsi des compétences psychosociales)

## CE N'EST PAS DE LA MEDIATION PAR LES PAIRS

Le dispositif "Ambassadeurs collégiens" se distingue de la médiation par les pairs (mais ne l'exclut pas). Il a davantage un objectif de sensibilisation et de prévention.

**Un ambassadeur, ce n'est pas un médiateur, un justicier ou un témoin passif.**

Il ne règle pas seul les conflits entre les élèves.  
C'est un élève responsable qui est capable de soutenir et de convaincre un élève-victime ou un élève-témoin d'en parler aux adultes

## JE SUIS ENSEIGNANT ET JE VEUX METTRE EN PLACE CE DISPOSITIF DANS MON ETABLISSEMENT, QUE DOIS-JE FAIRE?

Le déploiement de ce dispositif doit se faire **avec l'accord du Chef d'établissement via le CVC ou le CESC.**

Une charte peut être rédigée et annexée au règlement intérieur et/ou au plan de prévention des violences

Le dispositif doit être  **voté au CA.**

(un paragraphe peut être consacré au dispositif « Ambassadeurs collégiens » dans le volet spécifique au harcèlement qui doit apparaître dans le plan de prévention des violences.

Ce plan est obligatoire (Code de l'Éducation R421-20)

Une fois les formalités remplies,  
je constitue un groupe d'élève volontaires « Ambassadeurs collégiens »

Je les sensibilise aux notions de harcèlement et cyberharcèlement

Je les forme (je peux faire appel à des associations de proximité ou des interlocuteurs de l'Académie de Strasbourg)

Je les accompagne des actions ponctuelles tout au long de l'année.

## CONCRETEMENT, QUELS TYPES D' ACTIONS PEUVENT ETRE MENES?

- ◆ Intervention dans l'accueil des 6e, dans la formation des délégués de classe, au CVC, pendant les HVC
- ◆ Participation au Prix #NAH en créant une affiche ou un clip vidéo
- ◆ Organisation des ateliers durant les semaines thématiques (ex: Semaine de la tolérance, Semaine de l'engagement)
- ◆ Organisation un évènement pour la journée nationale dédié au harcèlement (premier jeudi du mois de novembre)
- ◆ Rédaction d'une charte d'engagement avec la communauté éducative
- ◆ Utilisation les grands moments de l'année (rentrée, accueil des élèves et des personnels, fête du collège, événements sportifs, etc.) pour diffuser les messages de prévention
- ◆ Création de flyers ou stickers pour faire connaître les numéros verts: 3020 (harcèlement) ou 0800 200 000 (cyberharcèlement)
- ◆ Organisation d'un temps d'échange avec les parents sur la thématique

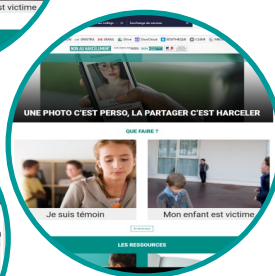
# NON AU HARCÈLEMENT

## OU PUIS-JE TROUVER PLUS D'INFOS?

Eduscol  
Prix #NAH



Eduscol  
Protocole de traitement  
des situations de harcèlement  
au collège et lycée



Site gouvernemental  
Non au Harcèlement  
[www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/)



Site académique des documentalistes  
Rubrique  
« Prévention et Citoyenneté »  
<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/documentation/>

## QUI SONT LES INTERLOCUTEURS PRIVILEGES DANS L'ACADEMIE?

Chargée de mission Cellule Vie Scolaire: **Léa Blanquer**  
lea.blanquer@ac-strasbourg.fr | 03 88 23 34 46—06 84 21 32 74  
Rectorat 6 rue de la Toussaint, 67000 Strasbourg

sous l'égide des Référentes Académiques:

**Lucie Pitiot** (Provisureur Vie Scolaire, Conseillère Technique sûreté-sécurité)

**Annick Pastwa** (IA-IPR Etablissements et Vie scolaire)



Tous les élèves volontaires peuvent devenir ambassadeurs  
contre le harcèlement et s'engager dans des actions de prévention